

## Rapport du Président

Commission Permanente du  
vendredi 4 septembre 2009

### Service instructeur

Service du Développement  
économique, de l'Enseignement  
Supérieur et du Tourisme

N° CP-2009-11-2-6

### Service consulté

## **SOCIETE FERMIERE DE LA MAISON DE L'ALSACE A PARIS - CONVENTION D'OBJECTIFS**

Résumé : *Dans le cadre de la restructuration juridique et financière des liens entre les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin avec la société fermière de la Maison de l'Alsace à Paris (SFMAP), il y a lieu de confier à cette dernière, par le biais d'une convention d'objectifs et de moyens visés à l'article L1523-7 du CGCT, des missions liées à la promotion économique et touristique ainsi qu'à la gestion de services communs pour les entreprises.*

Lors de sa séance du 3 juillet 2009, la Commission Permanente a décidé de résilier la convention de gestion qui lie les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin à la Société Fermière de la Maison de l'Alsace à Paris (SFMAP) avec effet au 30 septembre 2009.

Les deux Départements ont acté le principe de confier à la SFMAP, par le biais d'une convention d'objectifs et de moyens visés à l'article L1523-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), des missions liées à la promotion économique et touristique de l'Alsace ainsi qu'à la gestion de services communs pour les entreprises.

Cette convention, dont le projet est joint en annexe, permet aux deux Départements de maintenir durant la période préparatoire aux travaux et lors des travaux de réhabilitation de la Maison de l'Alsace une présence forte à PARIS pour des missions de communication, de promotion économique, touristique, institutionnelle et culturelle de l'Alsace. La SFMAP, outil des deux Départements et gestionnaire actuel de l'immeuble jusqu'à sa réouverture programmée en 2012, est l'interlocutrice privilégiée pour cette mission temporaire qui prendra fin le lendemain de l'inauguration de l'immeuble rénové. En effet, dans le futur, la Maison de l'Alsace fera l'objet d'une procédure de délégation de service public dans le cadre d'une entente interdépartementale.

Les missions de la SFMAP se déclinent en quatre volets principaux.

Le premier volet concerne l'exploitation de l'immeuble et le maintien des activités jusqu'à la fermeture pour travaux. Ainsi, la SFMAP poursuit son activité de location de bureaux et de salles de réunions. A ce titre, elle devra assumer la maintenance des locaux et des

équipements. La SFMAP poursuivra également son programme d'animations et de manifestations, dont, notamment, le marché de Noël.

Le second volet anticipe les futures missions dévolues à la Maison de l'Alsace après sa rénovation. La SFMAP est chargée d'expérimenter la mise en ligne d'une salle de presse virtuelle, réceptacle des informations alsaciennes à diffuser auprès de la presse nationale. Elle devra également assurer une mission d'information performante à PARIS pour les entreprises alsaciennes. Par ailleurs, la SFMAP est chargée d'étudier les attentes des entreprises régionales par rapport à leurs attentes futures de services et de réactualiser l'usage des signes identitaires de l'Alsace auprès des relais d'opinion non alsaciens à PARIS.

Le troisième volet porte sur la période du chantier, période durant laquelle la Maison de l'Alsace sera provisoirement relocalisée. La SFMAP sera chargée de cette relocalisation. Durant toute la durée des travaux, la SFMAP poursuivra également l'animation et le développement des réseaux alsaciens à PARIS, ainsi que la programmation des animations et manifestations conformément à un programme prévisionnel annuel.

Le quatrième et dernier volet prépare la réouverture de la Maison de l'Alsace. La SFMAP serait ainsi chargée du plan marketing, de la stratégie de communication et de la prospection commerciale. Elle préparera également l'évènement de réouverture, de concert avec l'exploitant de la brasserie, qui doit constituer l'apothéose et l'aboutissement de la communication qui la précède.

Ces missions ne sont pas limitatives et pourront évoluer en fonctions de nos contraintes ou besoins.

La SFMAP s'oblige à soumettre son programme annuel prévisionnel d'actions aux deux Départements. Celui-ci déterminera les moyens financiers alloués annuellement par les Départements par voie d'avenant à la convention.

Au titre de l'année 2009, il est proposé d'allouer, au titre des missions précitées, une subvention globale de 300 000 €, prise en charge à raison de 150 000€ par chaque collectivité signataire.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir entre les deux Départements et la SFMAP, telle que figurant en annexe,
- d'allouer à la SFMAP une subvention au titre de 2009 d'un montant de 150 000 € (programme F742, fonction 93, chapitre 65, article 6574),
- de m'autoriser à signer la convention d'objectifs.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER



Conseil Général



**Haut-Rhin**

## **CONVENTION D'OBJECTIFS**

**CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN**  
-  
**CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN**  
-  
**SOCIETE FERMIERE**  
de la **MAISON DE L'ALSACE à PARIS**

---

**MAISON DE L'ALSACE**  
CHAMPS-ELYSEES • PARIS

**ENTRE :**

**Le Département du Haut-Rhin,**

sis 100 avenue d'Alsace, 68000 COLMAR, représenté par Monsieur Charles BUTTNER, Président du Conseil Général, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du [...],

De première part,

**Le Département du Bas-Rhin,**

sis Place du Quartier Blanc, 67964 STRASBOURG Cedex 9, représenté par Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Président du Conseil Général, dûment autorisé par délibération du Conseil Général en date du [...],

De deuxième part

Ci-après désignés "Les deux Départements"

**ET :**

**La Société Fermière de la Maison de l'Alsace à Paris (SFMAP)**

Société d'économie mixte locale au capital de 90.000 €  
dont le siège social est situé Place du Quartier Blanc, Hôtel du Département, 67000 STRASBOURG, représentée par Monsieur Jean Daniel ZETER agissant au nom et comme représentant légal de ladite société,

De troisième part

Ci-après dénommée "la SFMAP"

**Préalablement, il a été exposé ce qui suit :**

La Société Fermière de la Maison de l'Alsace à Paris (SFMAP) exploite jusqu'au 30 septembre 2009 la Maison de l'Alsace à Paris.

A cette date, la convention d'exploitation qui la liait aux deux Départements doit être résiliée par anticipation en raison de la réalisation de travaux de réhabilitation nécessitant la fermeture de l'ensemble des locaux du 39 Avenue des Champs-Élysées à PARIS.

Les deux Départements, une fois cette réhabilitation effectuée, délègueront la gestion de la Maison de l'Alsace à l'issue de la procédure de délégation service public organisée par les articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Les deux Départements, soucieux à la fois de maintenir des actions dynamiques en faveur de la promotion de l'Alsace à PARIS, et estimant indispensable de préparer dans les meilleures conditions l'inauguration des locaux et la promotion de l'Alsace dans des lieux rénovés, souhaitent que la SFMAP poursuive à PARIS sa mission de communication et de promotion économique, touristique et institutionnelle de l'Alsace.

Cette mission temporaire vise à conserver et renforcer le capital « image » et la notoriété de l'Alsace à PARIS par le biais de sa maison. Il s'agit d'assurer une continuité des actions jusqu'à la réouverture. Il est également confié à la SFMAP la mission d'assurer la préparation de la future ouverture de la Maison de l'Alsace réhabilitée.

Afin de définir cette mission et de décrire les moyens financiers afférents, les deux Départements ont décidé de passer une convention visée à l'article L1523-7 du Code général des collectivités territoriales.

**Il a été convenu ce qui suit :**

**Article 1 Objet de la convention**

La présente convention a pour objet, conformément aux dispositions de l'article L1523-7 du Code général des collectivités territoriales, de définir les objectifs et les missions de la SFMAP liées à la promotion économique et touristique de l'Alsace ainsi qu'à la gestion de services communs pour les entreprises, et de fixer les subventions accordées pour l'accomplissement des missions évoquées ci-après.

## **Article 2 Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour toute la durée des travaux de réhabilitation jusqu'à la date incluse de l'inauguration des locaux.

Toute modification éventuelle de la présente convention devra être constatée par un avenant à la convention conclu dans les mêmes formes que celle-ci.

Toute décision de mettre fin à cette convention devra être notifiée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec avis de réception moyennant un préavis de DEUX (2) mois.

## **Article 3 Définition des objectifs et des missions**

La SFMAP sera chargée de missions d'intérêt général liées à la promotion du territoire de l'Alsace et à la gestion de services communs aux entreprises.

Les missions dévolues à la SFMAP sont les suivantes :

### **VOLET 1 : EXPLOITATION DE L'IMMEUBLE ET MAINTIEN DES ACTIVITES SUIVANTES**

#### **a) Prolongation des prestations du centre d'affaires**

- La SFMAP poursuit son activité de location de bureaux jusqu'à la fermeture pour travaux de la Maison de l'Alsace.

Elle assurera la location ponctuelle de bureaux et de salles de réunion pour le compte des entreprises jusqu'au début des travaux.

A ce titre, la SFMAP devra assurer la maintenance des locaux et des équipements, assurer les éventuelles réparations et veiller à conserver les locaux dans un état de conformité et de sécurité. Elle prendra en charge la résiliation des contrats de location, crédit-bail ou de maintenance des équipements.

- Après la fermeture de la Maison de l'Alsace, la SFMAP prendra en charge, pour le compte des entreprises intéressées, les recherches de locaux, bureaux et garde-meuble et les frais afférents (caution, loyers et frais de transfert).

#### **b) Continuité des animations et manifestations**

Jusqu'à la fermeture de la Maison de l'Alsace, la SFMAP poursuit son programme d'animations et de manifestations et continuera à accueillir des réceptions et manifestations, liées à la promotion de l'Alsace.

## **VOLET 2 : ETUDE ET DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES NOUVELLES**

### **a) Assurer les relations avec la presse**

La SFMAP se charge de la mise en ligne d'une salle de presse virtuelle qui pourra devenir le réceptacle des informations alsaciennes à diffuser et à promouvoir auprès de la presse nationale.

### **b) Assurer une mission d'information performante à PARIS**

Dans sa mission réceptive à PARIS, la Maison de l'Alsace est souvent sollicitée pour informer à propos des hôtels, restaurants, spectacles ou expositions.

La SFMAP doit renforcer cette information pour arriver à un niveau de qualité équivalent à une conciergerie d'hôtel. Cette compétence doit être confortée par la formation et la mise en place de modes de collecte de l'information plus efficaces ainsi qu'une meilleure connaissance des espaces événementiels et salles de réunions existant à PARIS.

### **c) Étude des attentes des entreprises régionales**

La SFMAP sera chargée d'une réactualisation des données recueillies auprès des entreprises avec une incitation prospective visant à promouvoir l'utilisation future des services de la Maison de l'Alsace.

### **d) Étude ADN de l'Alsace pour réactualiser l'usage de ses signes identitaires**

La SFMAP sera chargée de mettre en place de nouveaux leviers d'actions pour que la nouvelle Maison de l'Alsace puisse pleinement jouer son rôle de vecteur de communication efficace sur le plan économique, culturel et touristique.

Cette étude devra être faite auprès de relais d'opinion non alsaciens à PARIS et en Alsace pour obtenir une vision objective de perception et donc d'usage des icônes alsaciennes.

## **VOLET 3 : ACTIVITES DURANT LA PHASE DE CHANTIER**

### **a) Gestion de la délocalisation**

La SFMAP se chargera de proposer aux entreprises intéressées des locaux de substitution pendant la durée des travaux de réhabilitation de la Maison de l'Alsace à PARIS, qu'il s'agisse de bureaux, de salles de réunion ou de réception.

Il s'agira de location de bureaux en bail précaire pour la durée des travaux afin d'y assurer la continuité des missions et de pouvoir accueillir les réunions des organismes domiciliés et celles liées aux travaux à proximité de la Maison de l'Alsace.

## **b) Animation et développement des réseaux alsaciens à PARIS**

La SFMAP animera et développera les réseaux alsaciens à PARIS. En effet, la Maison de l'Alsace dispose d'un cercle relationnel constitué d'alsaciens de Paris dans les domaines de l'économie, des arts et spectacles, des nouvelles technologies etc. en complément des associations structurées telles que l'AGAL, les alsaciens de Rueil-Malmaison et le Cercle des Juristes. Ces réseaux divers constituent un appui précieux et servent à la diffusion de l'information.

## **c) Animations et manifestations délocalisées**

La SFMAP doit poursuivre l'organisation de manifestations, même délocalisées, durant la phase de chantier. Elle doit assurer une continuité en vue de la réouverture de la Maison de l'Alsace.

A ce titre, elle devra assurer la programmation telle que prévue pour l'année 2009 dans le document annexé à la présente convention. Les programmations des périodes suivantes feront l'objet d'un avenant annuel.

## **VOLET 4 : PREPARATION DE LA REOUVERTURE**

### **a) Plan marketing et stratégie de communication**

La réouverture de la maison dans sa nouvelle version nécessite d'être accompagnée d'un plan marketing d'où découlera la stratégie de communication.

Cette stratégie de communication sera orientée "corporate" pour cibler les futurs utilisateurs amis également comprendra des actions vers le grand public notamment en terme de campagne promotionnelle de l'Alsace.

### **b) Conception des offres commerciales**

La SFMAP élaborera le plan marketing qui donnera lieu à la formulation des offres commerciales, notamment en terme de locations ponctuelles, avec une tarification optimisée par l'intégration mesurée du yield management pour moduler selon les jours de la semaine ou les périodes de congés scolaires.

### **c) Communication "interne" vers l'Alsace**

La cible d'utilisateurs, véritablement prioritaire, est constituée des entrepreneurs alsaciens vers lesquels la SFMAP communiquera et diffusera les offres et prestations qui leur seront proposées.

### **d) Mise en œuvre de la prospection commerciale**

La SFMAP est chargée de la prospection commerciale et les réservations devront être organisées bien en amont de l'ouverture par la mise en ligne des prestations proposées, le démarchage des agences événementielles, des entreprises génératrices de location de salles de réunion. Les pré-réservations seront mises à disposition du futur délégataire.



### **e) Campagne de communication**

La SFMAP organise la préparation de l'ouverture de la Maison de l'Alsace, assortie d'une campagne de communication plus large pour l'Alsace. Elle utilisera à cet effet des vecteurs médias qui se démarquent.

### **f) Préparation de l'évènement de réouverture**

L'évènement d'ouverture doit constituer l'apothéose et l'aboutissement des campagnes de communication qui la précèdent afin de conforter la stratégie mise en œuvre. Un tel évènement nécessite d'être élaboré en association avec le restaurant dans la mesure du possible.

Cet évènement pourra être construit sur plusieurs jours. La SFMAP devra susciter l'intérêt des médias pour bénéficier des retombées de la presse.

Les missions susvisées ne sont pas limitatives et pourront évoluer en fonction des contraintes ou des besoins des deux Départements.

## **Article 4 Obligations des deux Départements**

### **▪ Obligations de moyens**

Afin de permettre à la SFMAP de mener à bien ses missions, les deux Départements s'engagent à lui favoriser l'accès à toutes les informations et à tous les documents disponibles.

Les deux Départements s'engagent également à communiquer à la SFMAP toutes les informations qu'ils pourraient détenir ou recevoir directement en rapport avec ses missions.

A cet effet, les comités départementaux du tourisme du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et les comités d'expansion économique coopéreront avec la SFMAP.

### **▪ Obligations financières**

La SFMAP est une société autonome qui fait son affaire de ses achats en matériel, fournitures et prestations diverses ainsi que de la location de ses locaux.

En revanche, elle agit en exécution de la présente convention dans le cadre du développement économique et touristique des deux Départements.

À ce titre, elle sera amenée à accomplir des études, rapports et actions non productives de rémunérations directes, lesdites actions étant indispensables au bon déroulement de ses missions.

En contrepartie, les deux Départements s'engagent, durant la durée de la présente convention, à subventionner la SFMAP. Cette subvention s'élève à 300 000 € pour l'exercice 2009 répartie à raison de 150 000€ pour chaque collectivité signataire. Le montant de la subvention sera déterminé annuellement par voie d'avenant au vu du programme prévisionnel d'actions de la SFMAP.

## **Article 5 Obligations de la SFMAP**

### **▪ Gestion**

Les objectifs visés par la présente convention feront l'objet d'un état d'avancement trimestriel, matérialisé par une note d'entretien.

La SFMAP s'engage à remettre semestriellement aux deux Départements un rapport d'activité faisant apparaître les actions engagées, les moyens mis en œuvre pour les mener à bien et une évaluation.

La SFMAP s'oblige à laisser libre accès à tout moment et sur simple demande des deux Départements.

La SFMAP s'engage par ailleurs à rendre compte régulièrement et par tous moyens des actions menées et des résultats obtenus ainsi qu'à expliquer les décalages éventuels par rapport au plan de charge.

### **▪ Comptabilité**

La SFMAP s'oblige à tenir une comptabilité précise, régulière et sincère pouvant être présentée à simple demande des deux Départements.

La SFMAP s'engage à justifier de l'emploi des fonds versés par les deux Départements sur simple demande et à n'utiliser lesdits fonds que dans l'intérêt général du développement économique et touristique suivant les actions décidées en collaboration avec les deux Départements.

La SFMAP s'engage à laisser libre accès à tout contrôle, même inopiné, décidé par l'un des deux Départements.

La SFMAP s'engage également à tenir une comptabilité interne par opération identifiable et à la produire à simple demande.

Celle-ci ne pourra toutefois être tenue pour responsable des modifications substantielles décidées par les deux Départements dans la définition ou la réalisation des objectifs.

## **Article 6 Sanctions**

En cas de non exécution, de retard significatif ou de modifications substantielles dans l'exécution des obligations telles que prévues dans la présente convention, sauf le cas de force majeure ou l'accord express des deux Départements, la SFMAP pourra voir ses subventions diminuées voire même annulées.

En cas de retard ou de modification sans cause des subventions des deux Départements, la SFMAP sera fondée à demander que les sommes dues soient assorties d'intérêts au taux légal en vigueur.

## **Article 7 Résiliation de la convention**

En cas de non respect par l'une ou l'autre partie des obligations respectives décrites ci-avant, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par la partie y ayant intérêt dans les six mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

## **Article 8 Date d'effet**

La présente convention prend effet dans toutes ses dispositions dès sa signature par les trois parties contractantes.

Fait à Colmar/Strasbourg  
le .....  
En trois exemplaires,

Pour le Département du Haut-Rhin, ..... Pour le Conseil Général du Bas-Rhin,  
Le Président Le Président

Charles BUTTNER

Guy-Dominique KENNEL

Pour la Société Fermière de la Maison de l'Alsace à Paris (SFMAP),  
Le Président

Jean-Daniel ZETER

Annexes:

- ↳ Budget prévisionnel de la SFMAP
- ↳ Programme 2009 d'animations et de manifestations

**SOCIETE FERMIERE DE LA MAISON DE L'ALSACE**  
**Prévisions budgétaires périodes avant et pendant travaux**

Prévisions budgétaires	réalisé 2008	Prévisionnel 2009
------------------------	-----------------	----------------------

*Hypothèse fondée sur un début des travaux fin juin 2010 et une réouverture en 2012*

**PRODUITS D'EXPLOITATION**

Ventes de marchandises	157 915	140 000
Commission agence de voyage	/	/
Commission marché de Noël	38 967	36 000
Location restaurant	303 728	330 608
Locations bureaux	310 748	180 000
Locations salons	65 331	70 000
Charges locatives	49 593	50 100
Domiciliations	30 477	30 000
Téléphone	16 597	20 000
Télécopies	530	400
Reproductions	3 759	2 200
Secrétariat	7 268	3 750
Affranchissements	20 726	12 000
Réceptions	24 969	20 000
Divers	17 776	15 000
Foires expositions	27 918	
Subvention convention d'objectif		300 000
Subvention Région Alsace	41 038	41 038
Autres subventions	665	
Participation Noël	57 013	50 000
reprise provision dépr. créances clients	23 286	
Transfert de charges	1 562	3 000
Produits divers	356	200
produits exceptionnels		70 000
<b>Total produits</b>	<b>1 200 222</b>	<b>1 374 296</b>

Prévisions budgétaires	réalisé 2008	Prévisionnel 2009
------------------------	-----------------	----------------------

*Hypothèse fondée sur un début des travaux fin juin 2010 et une réouverture en 2012*

**CHARGE D'EXPLOITATION**

achats de marchandises (vendues)	153 214	140 000
autres achats et aprovisionnements	1 762	1 500
chauffage/edf/eau	64 537	65 000
fournitures et location matériel	26 457	26 000
entretien	45 412	46 000
assurances	6 708	7 000
études, documentation et formation	12 598	12 000
honoraires	43 669	50 000
opérations de promotion	207 956	
déplacements et missions	37 128	38 000
affranchissement et tél.	45 627	32 000
services bancaires	4 300	4 300
impôts et taxes	79 748	80 000
salaires et charges	501 734	495 000
amortissements et provisions	33 642	32 000
autres charges diverses et imprévues	24 284	25 000
gestion de la délocalisation		5 000
<b>Total charges</b>	<b>1 289 801</b>	<b>1 058 800</b>

**Actions nouvelles**

salle de presse		45 000
Opérations de promotion		200 000
étude ADN		18 000
autres études en propres régie		2 500
affichage (création concept de bachage)		15 000
préparation réouverture		
<b>Total charges nouvelles</b>		<b>280 500</b>

**Autres charges**

*ressources* 1 374 296

<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 89 579</b>	<b>34 996</b>
--------------------------------	-----------------	---------------

1 339 300

**Prévisionnel  
2009**

<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 374 296</b>
<b>charges de structure</b>	148 000
<b>gestion de la délocalisation</b>	5 000
<b>salaires et charges sociales</b>	495 000
<b>charges d'activité</b>	410 800
<b>actions nouvelles</b>	280 500
<b>total charges</b>	<b>1 339 300</b>
<b>besoin de financement</b>	<b>34 996</b>

1 339 300

MAISON DE L'ALSACE  
PROGRAMME PREVISIONNEL DES ACTIONS DE COMMUNICATION 2009

Nom de l'Opération	type d'opération	Date	Descriptif	Coûts prévisionnels		
				dépenses externes	h	prestations en régie
<i>Exposition HOECHSTETTER</i>	<i>Grand Public</i>	09-janv-09	Exposition photographique de paysages d'hiver	200€	15	195€
<i>Jeunes Talents Cuisine moléculaire</i>	<i>Réseau</i>	04-févr-09	soirée organisée avec Hervé This	1 500€	20	260€
<i>Conférence Alain HOWILLER</i>	<i>Grand Public</i>	09-févr-09	Conférence - Dedicace du livre "Ou va l'Alsace?"	200€	15	195€
<i>Exposition Fred GODARD</i>	<i>Grand Public</i>	02-mars-09	Exposition photographique d'artistes alsaciens	200€	15	195€
<i>Rendez-vous d'Alsace</i>	<i>Workshop presse</i>	05-mars-09	workshop tourisme avec les représentants des événements et sites nouveaux	1 000€	30	390€
<i>Avant-Première Nouara NAGOUCHE</i>	<i>Réseau</i>	10-mars-09	cocktail au Théâtre du Rond Point	1 500€	30	390€
<i>Conférence "Acteurs de la Nouvelle Economie"</i>	<i>Conférence Grand Public</i>	16-mars-09	Conférence sur l'évolution des nouvelles technologies	1 000€	25	325€
<i>Exposition Via Jura</i>	<i>Grand Public</i>	26 au 29 mars 09	Exposition et randonnée pédestre	1 500€	30	390€
<i>Journée Meilleur Ouvrier de France</i>	<i>conférence grand public</i>	30-mars-09	Conf-débat avec Gérard Rapp Président National des MOF	400€	20	260€
<i>Conférence Philippe RICHERT</i>	<i>Conférence Grand Public</i>	08-avr-09	Conférence Dedicace du livre Passion d'Alsace	500€	20	260€
<i>Exposition Bresch-Grob</i>	<i>Grand Public</i>	04-mai-09	Exposition de peintures	500€	10	130€
<i>Cercle des Décideurs alsace</i>	<i>Réseau</i>	12-mai-09	Petit déjeuner en présence de Christine FERBER	750€	20	260€

MAISON DE L'ALSACE  
PROGRAMME PREVISIONNEL DES ACTIONS DE COMMUNICATION 2009

Nom de l'Opération	type d'opération	Date	Descriptif	Coûts prévisionnels		
				dépenses externes	h	prestations en régie
<i>Fleurissement Ville de Molsheim</i>	<i>Conférence de presse</i>	18-mai-09	Mise en place et promotion du fleurissement de la facade par la Ville de Molsheim à l'occasion des 100 ans de la marque Bugatti	2 000€	25	325€
<i>Conférence " Le Rhin Nourricier"</i>	<i>Conférence Grand Public</i>	26-mai-09	Conférence musicale par Adrien VONARB pecheur professionnel sur le Rhin	1 500€	20	260€
<i>Alsaciens de la nouvelle Economie</i>	<i>Réseau</i>	02-juin-09	Dîner organisé en partenariat avec Daniel KAHN	2 500€	30	390€
<i>Conférence " 4 saisons en Alsace"</i>	<i>Conférence Grand Public</i>	09-juin-09	Conférence Dédicace par Bernard Naegelen et Francois Loos	1 000€	20	260€
<i>Conférence " Grande hôtellerie française"</i>	<i>Conférence Grand Public</i>	11-juin-09	Conférence en présence de JL Leimbacher, M Zuccolin, D Loiseau et N. Spitz	2 500€	50	650€
<i>Talents d'Alsace - Espace Weleda</i>	<i>Réseau</i>	24-juin-09	Découverte de l'espace Weleda	1 500€	30	390€
<i>Investissez l'Alsace</i>	<i>Réseau</i>	08-juil-09	Petit déjeuner investisseurs et décideurs en Alsace	1 000€	30	390€
<i>Exposition Salle d'honneur du 152e RI de Colmar</i>	<i>Grand Public</i>	13 et 14 juillet 2009	Exposition historique du 152 RI	1 000€	50	650€
<i>Défilé du 14 juillet</i>	<i>VIP</i>	14-juil-09	Réception à l'occasion du défilé	500€	20	260€
<i>Exposition "Figures"</i>	<i>Grand Public</i>	21-juil-09	Exposition des œuvres de Nelly MASSERA	250€	10	130€
<i>Arrivée du Tour de France</i>	<i>VIP</i>	26-juil-09	Réception à l'occasion del 'arrivée du Tour de France	500€	15	195€



MAISON DE L'ALSACE  
PROGRAMME PREVISIONNEL DES ACTIONS DE COMMUNICATION 2009

Nom de l'Opération	type d'opération	Date	Descriptif	Coûts prévisionnels		
				dépenses externes	h	prestations en régie
<i>Exposition Bugatti</i>	<i>Grand Public</i>	18-août-09	Point presse et vernissage de l'exposition Bugatti	1 500€	40	520€
<i>Parade BUGATTI</i>	<i>Grand Public</i>	11 au 20 septembre 2009	rallye Bugatti de Molsheim aux Champs Elysées	15 000€	200	2 600€
<i>Exposition "Bleu de Hanau"</i>	<i>Grand Public</i>	21-sept-09	Exposition des tableaux de M. HERIN	1 000€	20	260€
<i>Petit déjeuner Noël</i>	<i>Conférence de presse</i>	24-sept-09	Workshop avec les représentants des différents pays de Noël	1 500€	20	260€
<i>Croqueurs de chocolats</i>	<i>VIP</i>	28-sept-09	Présentation des chocolats de 4 patisseries chocolatiers alsaciens	1 500€	30	390€
<i>Conférence " Bassin potassique"</i>	<i>Grand Public</i>	12-oct-09	Animé par Jean-Michel WEBER de Lutterbach	1 000€	20	260€
<i>Exposition "Lisa Helena"</i>	<i>Grand Public</i>	19-oct-09	Exposition de tableau de Lisbeth GIESS	1 000€	20	260€
<i>Investissez l'Alsace</i>	<i>Réseau</i>	21-oct-09	Petit déjeuner investisseurs et décideurs en Alsace	1 000€	30	390€
<i>Talents d'Alsace</i>	<i>Relations publiques</i>	23-oct-09	soirée programmée en Alsace	15 000€	50	650€
<i>Vignerons alsaciens dans le monde</i>	<i>Réseau</i>	30 et 31 oct 09	Présentation des vignerons alsaciens établis à travers le monde	5 000€	100	1 300€
<i>Conférence "L'archéologie en Alsace"</i>	<i>conférence grand public</i>	09-nov-09	L'APRAA (Association pour la promotion de la recherche archéologique en Alsace)	400€	15	195€
<i>Conférence " Chasseurs d'astéroïdes"</i>	<i>conférence grand public</i>	16-nov-09		500€	20	260€
<i>Anniversaire Maurice KOEHLIN</i>	<i>conférence grand public</i>	17-nov-09	Invitation des maires à l'occasion du congrès des maires, du 17 au 19 novembre	2 500€	50	650€

MAISON DE L'ALSACE  
PROGRAMME PREVISIONNEL DES ACTIONS DE COMMUNICATION 2009

Nom de l'Opération	type d'opération	Date	Descriptif	Coûts prévisionnels		
				dépenses externes	h	prestations en régie
<i>Salon des illustrateurs</i>	<i>Grand Public</i>	20-nov-09	Présentation des illustrateurs alsaciens	5 000€	30	390€
<i>Exposition " Selestat, berceau du Sapin"</i>	<i>Grand Public</i>	23-nov-09	Sapins décorés suspendus dans le hall d'entrée	2 500€	30	390€
<i>Inauguration Facade</i>	<i>Réseau</i>	25-nov-09		5 000€	100	1 300€
<i>Marché de Noël</i>	<i>Champs Elysées</i>	25-nov-09		2 500€	150	1 950€
<i>St Nicolas</i>	<i>Grand Public</i>	06-déc-09		1 500€	50	650€
<i>Soirées promotionnelles de Noël en Alsace</i>	<i>Relations publiques</i>	01-déc-09	soirée autour de Noël avec les différents réseaux	4 000€	150	1 950€
<i>Edition Programme PRINTEMPS /ÉTÉ</i>	<i>Edition</i>	févr-09	Réalisation du programme d'animations bi annuel	5 000€	100	1 300€
<i>Edition Programme AUTOMNE/HIVER</i>	<i>Edition</i>	août-09	Réalisation du programme d'animations bi annuel	5 000€	100	1 300€
<b>TOTAL</b>				<b>100 900€</b>		<b>24 375€</b>
				TOTAL OPERATIONS		<b>125 275€</b>
				Frais de personnel communication		55 000€
				Honoraires relations presse + veille presse		1 500€
				Affranchissements		2 500€
				Téléphone		3 500€
				Fournitures administratives		3 200€
<b>Total communication</b>					<b>190 975€</b>	

Observations
organisé à l'école Jean Drouant
en partenariat avec CRT et 2 ADT
en partenariat avec l'ADT 68 et la Via Jura

Observations
organisé en partenariat avec l'ADIRA et le CAHR

Observations
organisé avec le Comité Champs Elysées et le Club Bugatti France
organisé en partenariat avec l'ADIRA et le CAHR
soirée réunissant tous les artistes d'origine alsacienne

Observations